

Le Pass culture étendu pour les jeunes de 15 à 17 ans

Le "Pass Culture", qui offre 300 euros à dépenser pour les jeunes de 18 ans, est accessible aux adolescents de 15 à 17 ans. Ainsi, les jeunes, scolarisés ou non, qui en font la demande peuvent bénéficier de 20 euros l'année de leurs 15 ans, 30 euros l'année de leurs 16 ans et 30 euros l'année de leurs 17 ans.



Qui est concerné ?

Dans sa première version, le Pass culture ne s'adressait qu'aux jeunes de 18 ans mais le dispositif a été élargi. C'est chose faite grâce à un nouveau décret, le Pass Culture est désormais accessible à tous les élèves scolarisés en France, en classe de 4e, 3e, seconde, première et terminale et à tous les élèves inscrits en CAP, dans des établissements publics ou privés sous contrat.

Liens utiles

[Plus d'infos sur pass.culture.fr](https://pass.culture.fr)